

INFORMATION SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE 2022 2023

FONCTIONNEMENT:

Le service de restauration fonctionne avec un **système de gestion informatisée : tous les élèves qui prennent des repas, même un seul dans l'année, doivent posséder un badge** à code barre numéroté. Ce badge ouvre un compte personnel à chaque élève et lui permet l'accès à la salle de restaurant s'il est approvisionné. A chaque passage, le lecteur indique le montant restant sur le compte de l'élève. Si ce dernier est débiteur, le tourniquet reste bloqué jusqu'à l'intervention d'un assistant d'éducation.

Le badge permettra l'accès à la restauration et à l'établissement dès le mois de septembre. Ce badge sera renouvelé chaque année et le coût sera inclus dans la facturation annuelle.

Il y a 2 points de restauration principaux:

- 1) Une **restauration traditionnelle** au prix de **6€15** : le **SELF** – service ouvert à tous les élèves. Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat chaud garni, d'un laitage et d'un dessert. L'accompagnement du plat est servi à volonté.
- 2) Une **restauration rapide** au prix de **6€05** : réservée aux élèves du **lycée professionnel, de première, et de terminale Générale et Technologique**. Cette restauration est proposée :
 - 1 - à la **CAFETERIA** : qui propose **une formule « Equilibre & Co »** sans boisson sucrée:
 - * **Booster** (quiche, pizza, panini, sandwiches chauds + salade ou frites + laitage ou fruit).
 - 2- au **FOOD'EMILIE** : qui propose **trois formules** :
 - * **Formule Plat du Jour** (féculent + protéines) = 1 Box plat du jour + 1 yaourt + 1 gâteau ou 1 fruit
 - * **Formule GO** = 1 sandwich froid + 1 chips + 1 yaourt + 1 dessert au choix ou 1 fruit frais
 - * **Formule GREEN** = 1 salade complète (féculent + protéines) + 1 yaourt + 1 pâtisserie + 1 fruit

Attention : pour accéder à ces espaces, **l'élève doit obligatoirement avoir son badge et du crédit sur le compte**, aucune intervention manuelle n'étant possible. De plus, ces espaces sont fermés le mercredi, au mois de juin; en fonction de certains événements, le chef d'Etablissement se réserve le droit, ponctuellement, de ne pas ouvrir la cafétéria.

Les restaurants sont ouverts de 11H30 à 13H45 et ne fonctionnent pas le samedi.

Le mercredi, les repas seront servis **uniquement au SELF - service au prix de 6€05 pour tous les élèves.**

Les élèves qui choisissent l'option « externe » et qui souhaitent déjeuner seront facturés 6€60 le repas (tarif unique).

Pour les Apprentis, le tarif du repas est 3€45 (tarif unique).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

D'une année sur l'autre, les soldes sont conservés. Les comptes doivent être approvisionnés pour la rentrée.

Il est important que tous les badges des anciens et des nouveaux élèves soient crédités **d'un minimum de 10 repas soit 61.5€ avant la rentrée.**

- **Seuls les badges des élèves de 6èmes seront distribués le jour de la Rentrée.**
- **Pour les classes du niveau 5^{ème} à Terminale, la distribution des badges aura lieu dès le 5 septembre 2022.**

Pour effectuer le paiement par chèque ou espèces des repas une permanence sera assurée au bureau 13 (Mme ELLENG) **du 25 au 30/08/22 de 15h30 à 17h30.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, utilisez le service de paiement en ligne emilie31.parentdeleve.net (uniquement pour le paiement des repas). Ce site sera fermé certains jours fin août pour la clôture comptable, la mise à jour des tarifs et l'ouverture de la nouvelle année.

Les paramètres de connexion seront envoyés par SMS début septembre (nouveaux parents). Pour les anciens parents ceux utilisés en 2021-2022 seront toujours valables.

Les chèques de demi-pension ne seront pas encaissés avant le 15 septembre 2022.

Le règlement des repas s'effectuera par chèque libellé au nom de OGGs EMILIE DE RODAT portant OBLIGATOIREMENT au dos le NOM, LE PRENOM ET LE NIVEAU DE CLASSE DE L'ELEVE.

Pour le renouvellement du crédit repas en cours d'année, les chèques ainsi libellés, peuvent être déposés **SANS ENVELOPPE** dans la boîte aux lettres bureau 13 **avant 11 heures.**

AUCUNE SOMME EN LIQUIDE NE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LA BOITE AUX LETTRES.

Les règlements en espèces seront enregistrés aux récréations de 9h55 et de 15h50 et en présence de l'élève.